Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 067-216700732-20251202-2025120211-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 novembre 2025

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres qui ont assisté à la séance : 26

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :
M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER Adjoints au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Claire-Catherine BRUN, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :
Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Yann VILARDELL

Absents :
Michel GOETTELMANN

8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

8.3. Prévention des inondations : acquisition parcelles 69 en section 30

DELIBERATION D27112025/10

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs à la gestion du domaine public (articles L2111-1 et suivants) ;
Vu le projet communal de création d'un ouvrage de tamponnement destiné à réduire le risque d'inondation sur le secteur du lotissement *Mittelmuehl* ;
Vu la nécessité d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de cet équipement hydrotechnique.

Monsieur SIGRIST informe l'assemblée que, pour la mise en œuvre du projet de bassin de rétention d'une capacité estimée à 4 500 m³, la commune doit acquérir la parcelle n°69 de la section 30, appartenant à M. BRUN Patrick et Mme BRUN Carmen.
Ces parcelles, d'une surface totale de 8,27 ares, sont inondées et se déversent vers le lotissement Mittelmuehl. Elles présentent donc un caractère stratégique pour la réalisation de l'ouvrage.

Publié le : 03/12/2025 15:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/46153

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 067-216700732-20251202-2025120211-DE

Les propriétaires ont donné leur accord de principe pour céder lesdites parcelles à la commune au prix de 2 000 € l'are, soit un montant total de : 8,27 ares × 2 000 € = 16 540 €.
L'office notarial SCP NUSS et Benjamin MOREAU est chargé de la rédaction du compromis de vente.
Le compromis devra intégrer deux clauses suspensives prévoyant que :

- La commune de Châtenois n'acquerra la parcelle qu'à la condition d'obtenir l'ensemble des autorisations administratives spéciales requises pour la réalisation du bassin de rétention ;
- Et sous réserve de l'obtention d'un subventionnement couvrant au minimum 50 % du coût total du projet, sans quoi le projet de bassin de rétention deviendrait impossible.

Vu l'avis des Domaines du 08 avril 2025
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :
AUTORISE le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée n°69, section 30, appartenant à M. BRUN Patrick et à Mme BRUN Carmen, d'une surface totale de 8,27 ares, au prix de 16 540 €, le transfert de propriété ne s'opérant qu'à la signature de l'acte de vente.
MANDATE l'office notarial SCP NUSS et Benjamin MOREAU pour la rédaction du compromis de vente.
INTEGRE dans l'acte une clause suspensive prévoyant :

- L'obtention préalable de toutes les autorisations spéciales nécessaires à la réalisation d'un bassin de rétention ;
- Et l'obtention d'un taux minimal de subventionnement public de 50 % du montant global du projet.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes et pièces relatifs à cette opération.
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au BP2026.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 02 décembre 2025

Luc ADONETH
Le Maire,

Pascal HELDE
Le secrétaire de séance,

Publié le : 03/12/2025 15:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/46153